

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communales-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20170403\_09

### Séance du 3 avril 2017

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Votants : 15

**Date de la convocation :**  
25 mars 2017

**Date d'affichage :**  
10 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le trois avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Claudine QUATREPOINT, Lydie CHANEZ (procuration à Jérôme SERRETTE), Nelly GIROD (procuration à Michaël FUMEY), Nicolas GRIFFOND.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

---

### **Objet : Réhabilitation de l'ancienne gare Assujettissement à la TVA**

M. le Maire rappelle que l'opération ne fait pas l'objet de remboursement du FCTVA dans la mesure où la Commune percevra des loyers.

Toutefois, les 2 logements étant conventionnés, il est possible de bénéficier du dispositif de « livraison à soi-même » qui se traduit par le paiement de la TVA au taux réduit de 5,5 % au lieu de 20 % en fin de travaux.

Pour ce faire, le conseil municipal demande au maire de bien vouloir assujettir l'opération à la TVA auprès des services des impôts

Envoyé en préfecture le 11/05/2017

Reçu en préfecture le 11/05/2017

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 039-200057115-20170403-DCM\_20170403\_09-DE

de Lons-le-Saunier et lui donne tout pouvoir pour signer les documents nécessaires.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE